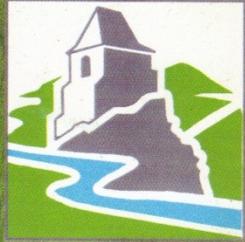




SAINT JEAN CATHALM



N°9

Août 2004

SOMMAIRE

Le Mot du Maire	Couv.
L'état civil	Couv.
Les bâtiments communaux	P. 1
La Communauté de Communes de Cayres-Pradelles	P. 2-3
Le budget	P. 4-5
Projet de parc éolien	P. 6-7
L'eau	P. 8-9
L'assainissement	P. 10
L'école	P. 11
La voirie	P. 12
Mots croisés	Couv.

REDACTION – DIFFUSION

Mairie de St-Jean-Lachalm
Paul BRAUD – Denis BERAUD
Abel FAYOLLE – Annick JOURMARD
Josette SARRET

COMPOSITION et IMPRESSION DE LA COUVERTURE

Imprimerie Jeanne d'arc
25, rue de la gazelle
43000 – LE PUY EN VELAY
Tél. : 04 71 02 11 34 Fax : 04 71 02 00 59

Reproduction même partielle interdite

Dépôt légal : 3^e trimestre 2004
N° de série :

ISSN 1627 - 5683

L'imprimeur décline toute responsabilité pouvant résulter des erreurs ou omissions qui, malgré les soins apportés à la rédaction, auraient pu se produire.

Le Mot du Maire

Chers Amis,

Lors du précédent bulletin municipal nous vous avons largement parlé du projet éolien développé par la société SOLLDEV, celui-ci suit son cours avec le dépôt du permis de construire qui est effectif depuis le 1^{er} avril l'instruction par les services de l'Etat étant en cours. Vous trouverez dans cette édition la présentation définitive du projet.

L'activité de la communauté de communes devient de plus en plus importante car elle assume de nombreuses compétences. Mais depuis trois ans qu'elle existe, si elle mobilise énormément d'énergie des élus du secteur, il faut bien dire que les habitants ont bien du mal à voir son action concrète sur le terrain. Les projets qu'elle veut mettre en place sont souvent intéressants, mais il manque l'essentiel : l'argent. Le départ de la plus grande entreprise du secteur et la perte de 45 000 € de taxe professionnelle ne va pas améliorer la situation.

La fin des contrats aidés par l'état nous a conduit à revoir le personnel mis à disposition de l'école. A l'avenir, il va falloir absolument resserrer notre budget car s'annonce pour la fin de l'année une nouvelle réforme des finances locales qui risque d'avoir de lourdes conséquences pour les petites communes et les territoires ruraux.

Malgré cela le Conseil Municipal et les employés municipaux s'efforcent de travailler pour développer la commune avec un esprit de justice et de solidarité qu'il faut absolument conserver. Il faudra aussi que les élus de la communauté de communes arrivent à trouver le moyen de rassembler toutes les énergies pour travailler ensemble et maintenir le maximum d'activités sur le secteur.

Paul Braud

L'état civil en 2003

Naissances

18 05 2003 BESSE AXEL
09 10 2003 MARÉCHAL ALEX
30 10 2003 CHACORNAC TONY

Mariages

12 07 2003 GAZANION NICOLAS & VITELLA EUGENIA
03 08 2003 BÉRANGER CYRIL & CHACORNAC DELPHINE
16 08 2003 BRENAS ALEX & MONTCHAMP LYDIE

Décès

01 01 2003 DUPIN ROBERT (67 ans)
25 01 2003 ARCHER MARIE (82 ans)
18 04 2003 FAYOLLE GEORGES (49 ans)
12 05 2003 VEYSSEYRE RENÉ (74 ans)
13 07 2003 BRAUD PAULETTE (77 ans)
22 07 2003 ARCHER ALPHONSE (83 ans)
23 09 2003 ROBIN JULIEN (76 ans)
29 09 2003 LEYTON HERVÉ (42 ans)

Inhumation

25 07 2003 CHAUCHAT MARIE-ROSE (77 ans)

Travaux sur les bâtiments

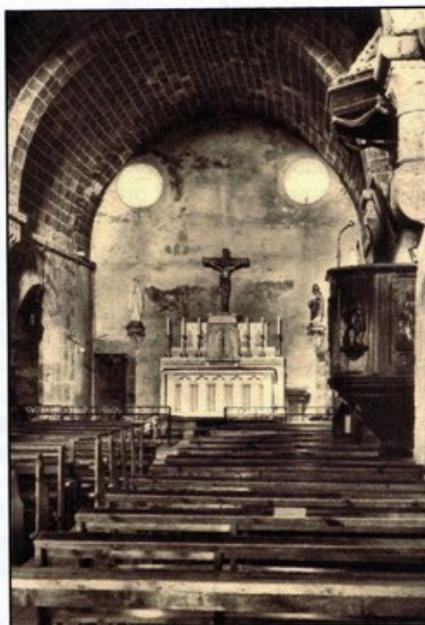
Eglise

Les travaux pour la réfection de la tribune ont débuté. Ils sont réalisés par l'ébéniste Muller de Brives-Charensac spécialisé dans ce type de travaux. Le chantier a avancé très lentement, il devrait se terminer en septembre 2004.

L'architecte des Bâtiments de France nous a sollicité pour d'autres travaux qu'il souhaite réaliser en 2005.

- Etanchéité de la toiture sur la façade nord
- Remise en place de la chaire et du parc de communion, enlevés il y a quelques années
- Modification de l'hôtel, du système de chauffage et d'éclairage.

S'il n'y a pas de problème pour le premier point, les autres nécessitent réflexions et nous attendons un projet plus concret.



Garage communal

L'aménagement du garage communal a débuté au printemps 2004. Il a pour but de respecter la réglementation par rapport aux conditions de travail des salariés et de terminer les enduits conformément au permis de construire.

Il est prévu de :

- Séparer le stockage du matériel des associations, du matériel communal et des combustibles.
- Stocker les huiles et carburants conformément aux normes en vigueur.
- Mettre en place des portes sectionnelles et des chéneaux pour récupérer les eaux de pluie.
- Réaliser un béton à l'intérieur et aménager les abords.
- Réaliser un enduit extérieur (demande de l'architecte des bâtiments de France).



Le devis total des travaux était de 41 600 €, sur lequel nous avons bénéficié d'une subvention DGE de 20% et du CG2D (Conseil Général) de 25 %.

Les travaux ont été attribués aux entreprises suivantes :

- Gros œuvre : DUMAS Joseph
- Serrurerie : Gras Saint Paulien
- Enduits : Dessimond Cayres
- Abords : BFL Blavozy

La Communauté de Communes de Cayres-Pradelles

Les ordures ménagères

Elles sont traitées à Badaroux depuis le 1^{er} janvier 2004, après un transfert sur le quai de Langogne comme cela était prévu.

Ce nouveau système de fonctionnement a tardé à se mettre en place ce qui a justifié une réduction de la redevance par rapport à ce qui avait été annoncé sur le précédent bulletin. Cette année nous ne reviendrons pas sur les tarifs. Ceux-ci ont été publiés en début d'année sur le bulletin intercommunal « la lentille » et nous vous invitons à vous y reporter.

La déchetterie

Sa construction a enfin été décidée et elle devrait être située à Landos près de l'ancienne gare. Il est évident que pour notre commune cela ne sera pas très pratique et on peut regretter que l'idée d'une déchetterie itinérante comme sur le Mézenc ait été abandonnée, mais le coût de fonctionnement a été un élément déterminant.

Pour cette année une collecte des ferrailles et encombrants aura lieu fin août. Vous pourrez déposer entre le 21 et le 29 août sur le lieu de collecte qui sera toujours derrière la Mairie au-dessus du garage Fayolle.

Par contre cette année il y aura deux bennes et vous voudrez bien trier les déchets en deux lots distincts :

● **Les ferrailles :**

tous les objets en fers ou métalliques

- Appareils électroménagers,
- TV,
- HIFI,
- Sommier métalliques,
- Matériel informatique,
- Epaves de voitures,
- Casseroles,
- Cuves,
- Tuyaux,
- Machines agricoles...

● **Les encombrants :**

le reste des déchets de grande taille

- Matelas,
- Sommier,
- Canapés,
- Fauteuils,
- Gros meubles bois types tables, armoires, bancs...

Les plastiques agricoles sont toujours collectés début mai par les syndicats agricoles, il ne faut donc pas les mettre dans les containers des ordures ménagères.

Il faut donc déposer dans les bennes, si elles sont pleines il ne sert à rien de mettre à côté ou dans la mauvaise. Ne videz pas les bennes par terre pour récupérer. Faites preuve de civisme, et si vous avez un doute, n'hésitez pas à appeler la Mairie.

Nous vous rappelons que la décharge de Vabrettes accueille toujours les déchets végétaux, la terre, les cailloux. Pour y accéder vous devez prendre la clé à la Mairie. Cette décharge est surveillée par la DDAF (M Petit), qui vient régulièrement réaliser un diagnostic pour la Préfecture. Il constate encore des rejets interdits, en cas d'infraction, si vous êtes pris sur le fait, vous risquez une amende de 1 500 €.

L'équipe d'employés intercommunaux

Le SIVOM de Pradelles avait mis en place une équipe intercommunale qui travaillait pour les « petites » communes. A la transformation du SIVOM lors de la création de la communauté de communes de Cayres-Pradelles, cette équipe a été étoffée et intervient sur 14 des 19 communes de notre territoire (Cayres, Costaros, Landos, Pradelles et Saint Jean Lachalm n'en bénéficient pas).

La commune de Saint Paul de Tartas a transféré son employé qui est devenu l'encadrant. Il y a 7 salariés qui ont à leur disposition un camion, un tractopelle et divers petits équipements. Les communes partagent les coûts de ce service proportionnellement à l'utilisation (seul le salaire de l'encadrant est pris en charge par la communauté de commune).

Certains ont été surpris que ces employés n'interviennent pas sur la commune et nous demandent pourquoi nous n'avons pas intégré ce service.

Les raisons qui ont guidé notre choix de ne pas adhérer dans ce service sont les suivantes :

- L'équipe est composée d'employés majoritairement aidés par l'Etat (CES, CEC, Emplois jeunes..), Il faudra donc un jour assurer le salaire total de ces employés ce qui renchérit le coût et risque de dissuader des communes utilisatrices.
- L'équipe est basée à Landos ce qui induit des déplacements importants.
- Les tâches confiées à cette équipe sont essentiellement des petits travaux d'entretien.

Nous aurions pu transférer notre employé dans cette structure comme Saint Paul de Tartas. Il était difficile de nous séparer de notre employé qui est disponible sur place pour effectuer des travaux (Réseau d'eau, Eclairage public, Déneigement, entretien de voirie ...) qui ne peuvent pas être réalisés par ces équipes.

Pour les communes qui ne possèdent pas d'employé, ce service est apprécié et témoigne d'une certaine solidarité de la communauté de communes envers elles.

Il est vrai qu'à travers le salaire de l'encadrant notre commune finance en partie un service dont elle ne bénéficie pas. Il en est de même pour 4 autres communes. Par contre, notre commune va bénéficier d'autres prestations par la communauté comme le ramassage scolaire, le transport des repas à la cantine ou la rénovation du petit patrimoine où la part de notre commune est largement supérieure aux autres.

La réfection du pont d'Arzac

Annoncée depuis 2 ans, elle a débuté le 20 juillet 2004.

Ces travaux seront réalisés par l'entreprise SOVETRA pour un montant de 10 440 € H.T.

La maîtrise d'ouvrage a été transférée à la communauté de communes qui assurera la part d'autofinancement.

Ces travaux devraient bénéficier d'une subvention du Conseil Général de 25% et d'une Subvention FEOGA qui n'est pas encore définie.



Le budget

Les impôts représentent à peine plus du tiers de nos recettes de fonctionnement

Comme vous pouvez le constater sur la page suivante cette année nous avons décidé de faire figurer les pourcentages de nos recettes et dépenses de fonctionnement cela permet de constater que les impôts ne représentent guère plus du 1/3 des recettes de la commune. La commune a ainsi pu étoffer ces recettes avec les loyers qui représentent 7% des recettes de fonctionnement.

Les impôts prélevés s'établissent ainsi :

	Base	Taux	Recettes
Taxe d'habitation	164 900 €	9,18%	15 138 €
Taxe foncière sur propriétés bâties	148 700 €	16,72%	24 863 €
Taxe foncière sur propriétés non bâties	74 600 €	71,45%	53 202 €
			93 203 €

Pour équilibrer le budget, nous avons réalisé un emprunt au Crédit Agricole Loire Haute Loire d'un montant de 80 000 € sur 10 ans au taux de 4 %.

La Caisse des écoles

Abonnement internet	141,55 €
Fournitures scolaires	2 414,03 €
Dépenses de fonctionnement	2 555,58 €
Excédent antérieur au 01/01/2002	131,32 €
Subvention communale	2 500,00 €
Recettes de fonctionnement	2 631,32 €
Excédent de fonctionnement au 31/12/2002	75,74 €

Le Centre Communal d'Action Sociale

Charges sociales	135,00 €
Repas et cadeaux	929,69 €
Dépenses de fonctionnement	935,00 €
Subvention communale	1 500,00 €
Excédent réveillon 2002	251,31 €
Excédent antérieur au 01/01/2002	819,84 €
Recettes de fonctionnement	2 071,15 €
Excédent de fonctionnement au 31/12/2002	1 006,46 €

Le Compte Administratif 2003

LE FONCTIONNEMENT

Remb. salaires (emplois aidés-service des eaux)	18 120,43 €	6%
Produits des services ou domaines	10 442,46 €	4%
Travaux en régie	10 802,64 €	4%
Impôts et taxes	105 720,68 €	36%
Dotations et participations	118 630,59 €	40%
Autres produits de gestion	20 441,01 €	7%
Produits exceptionnels	7 470,96 €	3%
Recettes de fonctionnement	291 628,77 €	

Charges à caractère général	77 515,89 €	41%
Charges de personnel	67 414,65 €	35%
Autres charges de Gestion courantes	31 566,97 €	16%
Charges financières	14 070,26 €	8%
Dépenses de fonctionnement	190 567,77 €	

Excédent de fonctionnement : 101 061 €

LES INVESTISSEMENTS

Prélèvement sur excédent de fonctionnement	34 146,38 €
Subventions d'équipements	65 032,42 €
Fonds de compensation de la T.V.A.	30 364,00 €
Vente de terrain	13 241,10 €
Emprunts	80 000,00 €
Caution	540,00 €
Recettes d'investissement	223 323,90 €

**Excédent reporté
sur 2004 :
66 914,62 €**

Remboursement capital d'emprunts	37 704,10 €
Immobilisations en cours (batiments - réseaux)	150 930,97 €
Déficit antérieur au 01/01/2003	34 688,83 €
Dépenses d'investissement	223 323,90 €



Simulation paysagère depuis route départementale 34, face au parc.

PARC EOLIEN DE SAINT-JEAN-LACHALM : LE PROJET AVANCE

Cela fait maintenant 3 ans que le **Groupe VALECO** développe un projet de parc éolien sur la commune, en collaboration directe avec le Conseil Municipal.

Une large part du précédent bulletin municipal avait été dédiée à la présentation de ce projet. L'édition 2004 est l'occasion de vous informer de son avancement.

Notons que ce projet, avec celui d'Ally et Mercoeur, est un projet pilote en Haute-Loire puisque aucun parc éolien n'est aujourd'hui exploité dans le département.

Description du projet définitif

Le site et l'implantation définitifs sont la résultante des études techniques, environnementales ainsi que de la concertation réalisée pour obtenir le meilleur projet. Plus qu'un parc éolien, ce projet répond à une volonté collective d'aménagement du territoire.

Le parc éolien de Saint-Jean-Lachalm, ce sera :

- 9 éoliennes de 80 mètres de mât, avec des pales de 35 mètres
- 1 poste de livraison d'environ 25 m² aménagé en belvédère sur le site
- un modelage du manteau forestier dans un souci d'insertion paysagère des éoliennes et d'amélioration du cadre sur le site
- un bâtiment d'exploitation à la sortie du bourg (côté salle polyvalente), permettant la mise en place d'un centre des énergies renouvelables

Perspective axonométrique du parc éolien.

- Une courbe de 6 éoliennes et un bouquet de 3 éoliennes qui mettent en valeur le relief existant.
- En jaune, les pistes de desserte
- En vert clair, les nouvelles lisières des plantations





Actions réalisées depuis août 2003 :

- Août 2003 à janvier 2004 : poursuite et fin des études environnementales (études paysagère, acoustique, ornithologique)
- 23 octobre 2003 : installation du mât de mesure sur le site (Section de Conil)
- 31 janvier 2004 : exposition du projet définitif lors de l'inauguration de la salle polyvalente et de l'école
- 2 mars 2004 : présentation publique du projet définitif dans la salle polyvalente
- 1^{er} avril 2004 : dépôt du dossier de permis de construire à la DDE du Puy-en Velay
- 4 mai 2004 : intervention d'un ingénieur du Groupe VALECO pour une classe d'élèves en 4^{ème} au Collège de Landos dans le cadre d'un programme pédagogique, à l'initiative des professeurs de géographie et de dessin.



Planning prévisionnel :

S'agissant d'un permis de construire « Energie », il reviendra à Monsieur le Préfet de décider de l'acceptation du projet. Le délai d'instruction réglementaire est de 5 mois. Une enquête publique sera organisée durant cette période. A ce titre, nous vous invitons à venir vous prononcer sur le registre à la Mairie.

- Septembre 2004 : enquête publique relative au projet d'éoliennes
- Novembre 2004 : décision du Préfet
- Été 2005 : construction du parc éolien



Simulation paysagère depuis la Garde de Conil, comprenant le parc éolien et le programme de modelage du manteau forestier des sections de Conil et Saint-Jean-Lachalm

Le budget de l'eau

LE FONCTIONNEMENT

Electricité, fournitures, analyses,...	6 956,67 €	20%
Frais financiers	6 410,79 €	19%
Remboursement main d'œuvre communale	4 500,00 €	13%
Taxes et cotisations	4 696,36 €	14%
Amortissements	11 060,00 €	34%
Dépenses de fonctionnement	33 623,82 €	

Redevances	25 742,49 €	75%
Subvention de la commune	7 500,00 €	21%
Remboursement de travaux	631,15 €	2%
Excédent antérieur au 01/01/2003	622,61 €	2%
Recettes de fonctionnement	34 496,25 €	
Excédent de fonctionnement au 31/12/2003	872,43 €	

LES INVESTISSEMENTS

Remboursement capital d'emprunts	18 243,41 F
Travaux (périmètre de protection, traitement UV)	52 174,90 F
Dépenses d'investissement	70 418,31 F

Subventions d'équipements	6 246,69 €
Amortissement	11 060,00 €
Fonds de compensation de la T.V.A.	1 276,00 €
Emprunts	15 000,00 €
Excédent antérieur au 01/01/2003	18 547,71 €
Recettes d'investissement	52 130,40 €
Déficit d'investissement au 31/12/2003	-18 287,91 €

Le déficit d'investissement correspond aux subventions pour les travaux, qui n'étaient pas perçues fin 2003.

L'emprunt de 15 000 € a été réalisé à la Caisse d'Epargne d'Auvergne au taux de 4,30 % sur 15 ans.

Avec la sécheresse estivale la consommation d'eau a augmenté avec 53 976 m³ consommés sur un an. Cela s'est traduit par une augmentation des recettes de 6,81 % par rapport à 2002.

Mais en 2002 il y avait eu un décalage d'un mois dans les relevés, ce qui avait induit une augmentation importante. Pour mémoire, voici les consommations de ces 4 dernières années.

2000	2001	2002	2003
44 635 M ³	45 968 M ³	50 035 M ³	53 976 M ³

Le prix de l'eau

Le prix payé par l'abonné comprend 3 éléments

- Un forfait de base par branchement : 15 € par branchement
- Une part proportionnelle à la consommation : 0,40 € / M³ jusqu'à 250 M³
0,35 € / M³ au-delà de 250 M³
- les taxes encaissées par la commune et reversées aux organismes

Ainsi sur la commune les abonnés ont payé au total 25 742,49 € pour 53 976 M³ consommés soit un prix moyen de :

0,47 € par M³

Il nous est donc apparu important de le comparer aux autres communes du Velay (article paru dans l'Eveil du 23 avril 2004). Ces prix correspondent au même calcul que celui fait ci-dessus sans la redevance assainissement pour ceux qui en bénéficient.

Syndicats des Eaux	Prix au M ³
Syndicat des Eaux de l'Ance Arzon 26 communes de la région de Craponne	1,64 €
Syndicat des Eaux de L'alambre 5 communes du Mezenc (Laussonne)	1,46 €
Syndicat de Cayres-Solignac 8 communes (dont Cayres, Costaros, Séneujols)	1,27 €
Syndicat des Eaux de L'Emblavez 16 communes	1,18 €
Syndicat des Eaux du Rocher Tourte 5 communes du Mézenc (Le Monastier)	1,17 €
Syndicat des Eaux des sources du Bouchet Siaugues Sainte Marie - Saint Berain	1,08 €
Communes indépendantes	
Loudes	1,20 €
Saint Paulien	0,98 €
Vergezac	0,86 €
Saint Haon	0,71 €
St Jean de Nay	0,63 €
Saint Privat d'allier	0,62 €
Le Bouchet St Nicolas	0,56 €
Landos	0,40 €
St Etienne du Vigan	0,38 €

Ce tableau nous permet de voir les grandes disparités qui existent entre syndicats et communes. Souvent les communes indépendantes comme nous assurent une partie du financement du service sur leur propre budget, mais si nous répercutons le vrai coût du service à l'usager notre prix passerait à 0,61 € par M³ et nous serions encore largement compétitifs par rapport à nos voisins.

L'assainissement du bourg

Le projet avance surtout avec l'arrivée de la date limite pour être en conformité qui est fixée au 31 décembre 2005.

Le projet est mis en place conformément au schéma directeur d'assainissement. Il consiste à la création d'une lagune et la reprise des conduites avec la rénovation de l'adduction en eau potable lorsque cela est nécessaire

Le projet a été découpé en deux tranches avec :

- La réalisation de la lagune avec les conduites à l'Ouest du bourg programmées pour fin 2004 début 2005
- Les conduites à l'Est du bourg programmées pour fin 2005.

La maîtrise d'œuvre du projet est assurée par la DDAF.

Pour l'instant nous avons réalisé deux études sur la parcelle où sera réalisée la lagune :

Un relevé topographique par l'entreprise Freitas pour 912 € H.T.

Une étude géotechnique par l'entreprise CEBTP (Clermont Ferrand) pour 1 828 € H.T.

L'Agence de l'Eau nous impose aussi un diagnostic des conduites existantes pour verser sa subvention.

Ainsi courant septembre, ce diagnostic devrait être effectué avec une visite par caméra pour contrôler l'état des canalisations.

Le plan de financement global du projet s'établit ainsi :

Dépenses :

Station d'épuration	64 000 €
Collecte eaux usées	123 270 €
Modification eau potable	42 950 €
Frais d'étude et de maîtrise d'œuvre	29 780 €
Total	260 000 €

Subventions :

Conseil Général (40 %)	102 725 €
Agence de l'Eau	70 400 €
FEDER (28 % plafonné à 80%)	34 875 €

RESTE A LA CHARGE DE LA COMMUNE 52 000 € SOIT 20% DE L'INVESTISSEMENT.

Il faut cependant noter que la subvention FEDER ne nous a pas encore été notifiée et que ces fonds européens sont gérés par la Région qui vient de modifier ses priorités.

Nous allons aussi profiter des ces travaux pour enfouir le maximum des réseaux (EDF, France Télécom, Eclairage public,...) avant d'entreprendre un aménagement du bourg-centre qui fera l'objet d'un autre projet.

L'école

L'année scolaire 2003-2004 s'est plutôt bien passée avec 17 enfants. Nous avons conservé nos deux classes avec un effectif annoncé en augmentation pour la prochaine rentrée. Le ramassage scolaire a été assuré par la communauté de commune qui avait acheté un mini bus, conduit par Daniel Caille. Les aides maternelles étaient Michèle MICHELI en contrat CEC et Léonie BROCHEC en contrat CES.

Pour cette nouvelle rentrée scolaire différents problèmes se posent à nous :

- **La fermeture de l'école d'Alleyras.**

Effective depuis le rejet du recours devant le tribunal administratif début juillet. Les parents d'élèves d'Alleyras font encore de la résistance et nous ne savons pas encore où seront scolarisés les enfants à la prochaine rentrée.

- **Le ramassage scolaire**

Le circuit devait être repris par un privé. Le coût exorbitant proposé par la seule entreprise soumissionnaire a incité la communauté de communes à revenir à l'ancienne formule. Elle a acheté un nouveau véhicule qui réalisera le même circuit que l'an dernier mais le départ sera à Cayres au lieu de Pradelles ce qui limitera le nombre de kilomètres. Une personne sera embauchée en contractuel sur la base de 650 heures annuelles. Pendant l'été ce mini-bus sera affecté à l'office de tourisme pour faire la promotion de notre territoire.

- **Nos aides maternelles**

Il est impossible de bénéficier à nouveau d'un emploi aidé CES, CEC, le contrat CES s'est terminé au 30 juin 2004 et la prise en charge par l'état du CEC se terminait au 15 mars 2005. Nous avons donc choisi de faire appel à deux emplois contractuels de 17 heures par semaine à durée déterminée.

Cela va avoir pour effet de faire fortement augmenter le coût de fonctionnement de l'école. La caisse des écoles paie uniquement les fournitures, il nous a semblé utile de rappeler le coût de fonctionnement de notre école qui sur la dernière année scolaire était voisin de 20 000 €.

A l'avenir les aides maternelles nous coûteront environ 18 000 € par an contre 4 300 € pour les emplois aidés.

Le coût de fonctionnement de l'école sera donc de 33 700 € pour une vingtaine d'élèves.

Cela représente un coût de plus de 1 500 € par élèves soit 3 fois plus que la moyenne départementale.

Cela représente aussi plus de 100 € par habitant et l'équivalent de 80 % des impôts payés par les ménages (taxe d'habitation et taxe foncière sur les propriétés bâties).

Lorsque certains nous reprochent de ne pas aider l'école, il nous a semblé utile de vous rappeler ces quelques éléments car le conseil municipal actuel comme le précédent a tout fait pour conserver une école sur la commune et se bat encore pour l'aider au mieux.

La voirie

Les chemins ruraux

Il était prévu de faire réaliser des chemins par des entreprises et les subventions avaient été sollicitées auprès du Conseil Général.

Le chemin de Rossignol à La Glotonie a été commencé par l'entreprise Arnaud de Cayres qui a fait tout le terrassement durant l'été 2003. Ces travaux ont été facturés 17 548,20 € H. T. et nous avons perçu 7 020 € du Conseil Général. L'apport de pouzzolane devrait se réaliser cet été.

Les autres 2 chemins (La Glotonie – Voie romaine et Sanssaguet - Rossignol) avaient été attribués à l'entreprise Crozat d'Alleyras. Ces travaux n'ayant pas été réalisés ce printemps nous avons recherché une solution de remplacement pour le deuxième chemin qui a été réalisé par l'entreprise Lebrat de Mazeyrat d'Allier avec M. Malartre et l'employé municipal.

Suite aux grosses pluies de décembre 2003, nous avons obtenu une subvention de 2 700 € à valoir sur des travaux pour 27 000 € soit un taux de subvention de 10% que nous devons débloquer sur les 3 ans à venir.

Les voies communales

En 2003, nous avons découpé nos travaux en trois lots :

- Sur Conil la voirie a été refaite avec un revêtement en enrobé par l'entreprise Grand pour un montant de 36 952,52 € H.T.
- La réfection de la voirie du Villard et les chemins d'accès aux nouvelles constructions du bourg a été réalisée par l'équipement avec achat des matériaux en carrière et préparation par l'employé. Le coût des travaux a été de 25 474,25 € H.T.
- Suite aux grosses dégradations sur la voie entre Sansac et Belvezet, l'entreprise Grand a réalisé un bi-couche pour 26 964,42 € H.T.

Pour 2004, nous avons obtenu une subvention DGE pour la VC 11 sur La Glotonie et une subvention exceptionnelle suite aux pluies de décembre 2003. Nous avons aussi sollicité une subvention FEDER de 10% auprès de la Région.

Nous devrions donc réaliser les routes de La Glotonie, Séjallières et Belvezet en fonction des possibilités financières et des résultats des appels d'offres en cours.

Débroussaillage

En 2003, nous avons fait réaliser une campagne de débroussaillage importante avec des travaux réalisés par l'entreprise Arnaud. Nous avons réglé pour 8 728,10 € de travaux T.T.C.

Achat du compacteur

Depuis quelques années nous avons bien pris en compte la nécessité de compacter les chemins pour assurer une meilleure résistance et limiter l'apport de matériaux. Après avoir « loué ou emprunté » aux entrepreneurs locaux, nous avons choisi d'acheter ce type de matériel pour éviter d'être coincé et redevable vis à vis d'eux. Notre choix s'est donc porté sur un BOMAG de 12 tonnes d'occasion que nous avons acheté 22 500 € H.T. auprès de SUD TRADING SERVICE à Vienne (38).





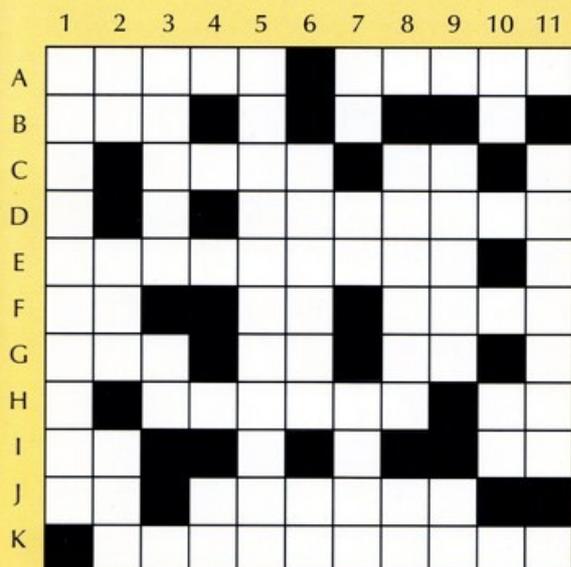
LES ANCIENS MAIRES

DE LA COMMUNE DE SAINT-JEAN-LACHALM



COURTHABIAC François	1792 – 1797	BERAUD Jean	1855 – 1870
GRATUZE André	1797 – 1798	CHAPUIS Alexandre	1848 – 1848
BEAUMEL Jean-Baptiste	1798 – 1800	BERAUD Jean	1874 – 1881
CHAUCHON Jean-François	1800 – 1810	VILLESECHE Philippe	1881 – 1884
MESSE Jean-Antoine	1810 – 1813	DOUX Pierre	1884 – 1888
GRATUZE Jean-François	1813 – 1814	CHAUCHON Auguste	1888 – 1900
GRATUZE Jean-Louis	1814 – 1830	ENGLES Baptiste	1900 – 1908
LAC Jean-Georges, Hippolyte	1830 – 1832	VIGOUROUX Régis	1908 – 1919
BAY François	1832 – 1837	PEYRON Emile	1919 – 1929
ITIER Jean-Antoine	1837 – 1841	PASCAL François	1929 – 1935
BERAUD Jean	1841 – 1848	ROBERT Félix	1935 – 1853
CHAPUIS Alexandre	1870 – 1874	FABRE Joseph	1953 – 1959
CHOUVY Jules	1848 – 1855	ITIER Hippolyte	1959 – 1995

Mot Croisé N° 8



HORIZONTALEMENT

A : Sport de combat - M. le maire. B : Conspua. C : Contraire d'incertains - Pour écouter la musique. D : Détendra. E : Nom d'un conseiller municipal. F : Symbole chimique de l'euporium - Abréviation pour chemin de randonnée - Rien, nul. G : Nom d'un Adjoint - Voyelle doublée - Champion. H : Nom d'un adjoint - Symbole chimique du Chlore. I : Note de musique - Interjection marseillaise. J : Voyelles - Nom d'un conseiller municipal. K : Nom d'un conseiller municipal.

VERTICALEMENT

1 : Nom d'un conseiller municipal. 2 : Symbole chimique de l'or - Même mot que le 2 horizontal - Marque un soulagement. 3 : S'affaissa sur soi-même - Se ... - Conseil Municipal en abrégé. 4 : Symbole chimique du Bismuth. 5 : Dans ces commerces on est forcément à l'heure. 6 : Nom d'une conseillère municipale - Dieu du soleil. 7 : Avalé - Consonnes - Mammifère de Scandinavie. 8 : Nom d'un conseiller municipal - UD. 9 : Fin de la vie - DI. 10 : Premier - Demandé pour une future embauche. 11 : Nom d'un Adjoint.

SOLUTION N° 7

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15
A	V	A	C	A	N	C	E	S		S	O	L	E	I	L
B	E	M	I	G	R	A	N	T	E		S		C	O	I
C	L	E		I	Y			G	O		D	U	N	E	
D	A	S		S	I	R		P	L		L	A	S		
E	Y		S		F	E	N	A	I	S	O	N		T	V
F		F	C			S	U	I	S		N	O	U	A	I
G	P	L	O	U	F		E	N	E	R	G	I	E		E
H	R	O	U	E		V		S		E		S		F	I
I	A	R	T	I	S	O			E	D		M	A	L	
J	D	E	S		U	T		V	E	L	O	R	A	I	L
K	E			T	R	E	S		M		D	E	I	T	E
L	L		I	R		R		C	O	N	G	E	R	E	S
M	L	O	C	O	M	O	T	R	I	C	E		E		S
N	E	O	L	I	E	N	N	E			M		E	E	
O	S			S		S	T	R	E	S	S	A	N	T	

La Mairie est ouverte : Du LUNDI au VENDREDI de 9 h à 12 h

PERMANENCE DU MAIRE : Le jeudi matin de 11h à 12h ou le samedi sur rendez-vous

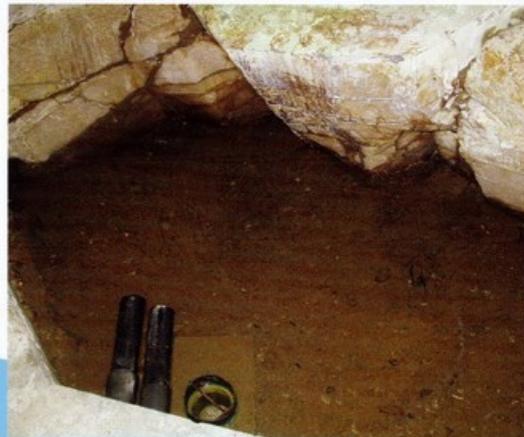
Tél. : 04 71 57 57 27 – Fax : 04 71 57 55 43

E-mail : mairie.stjeanlachalm@wanadoo.fr

De la source à votre robinet



Source de Séjallières avec périmètre de protection



Le captage



Station de pompage à Séjallières

un réseau
sous surveillance
permanente



Départ vers les villages



Traitement UV au réservoir de la Glotonie

Pour de l'eau de qualité